

PRESENTATION DE L'ÉTUDE

Afin de répondre aux obligations européennes en matière de surveillance de la qualité de l'air et conformément à notre PSQA (Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air), notre association a mis en œuvre un programme de surveillance des zones où des mesures fixes et permanentes ne s'imposaient pas. Ce programme concerne en particulier les unités urbaines picardes ayant une population comprise entre 10 000 et 100 000 habitants.

C'est dans ce cadre et en collaboration avec la ville de Noyon que nous avons réalisé une campagne de mesure de la qualité de l'air sur 4 périodes de 2 à 3 semaines entre le 30 janvier et le 13 novembre 2014 au niveau du parking de la Place du Marché Franc (60400).

- 1^{ère} période : du 30 janvier au 20 février 2014
- 2^{nde} période : du 24 avril au 15 mai 2014
- 3^{ème} période : du 24 juillet au 14 août 2014
- 4^{ème} période : du 23 octobre au 13 novembre 2014

Au cours de ces périodes, nous avons relevé les concentrations en dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, poussières (PM10), ozone et monoxyde de carbone ainsi que les paramètres météorologiques.

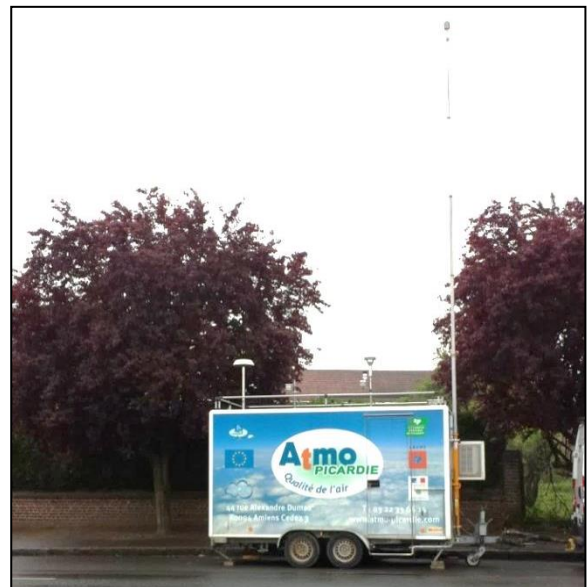
L'intégralité de l'étude se trouve dans le rapport d'essai intitulé « **Rapport d'essai/Campagne de mesure de la qualité de l'air à Noyon/FVEN001-2-2014/007/R/Version du 24 juin 2015** »

LOCALISATION DU SITE DE MESURE

Le camion laboratoire a été installé au niveau du parking de la Place du Marché Franc pour les 4 campagnes.

Ce site ont dû répondre à plusieurs critères :

- être suffisamment dégagé,
- être facile d'accès,
- être à bonne distance de toute source importante d'émission,
- avoir une alimentation électrique.



La carte ci-dessous présente l'implantation du camion laboratoire sur la commune de Noyon.

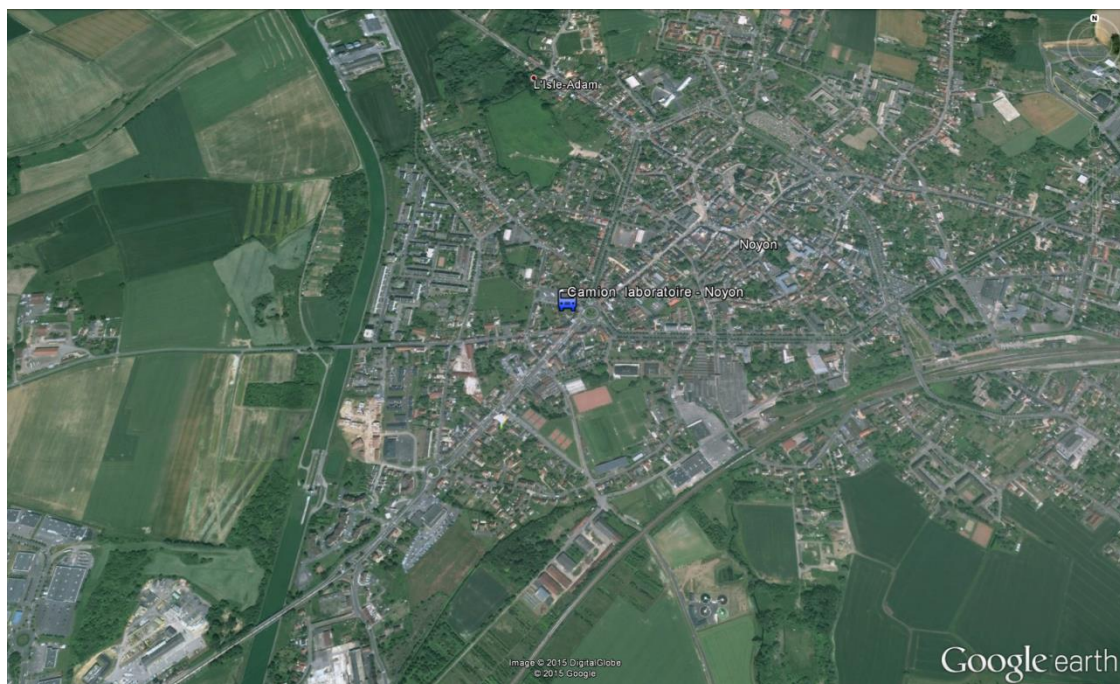


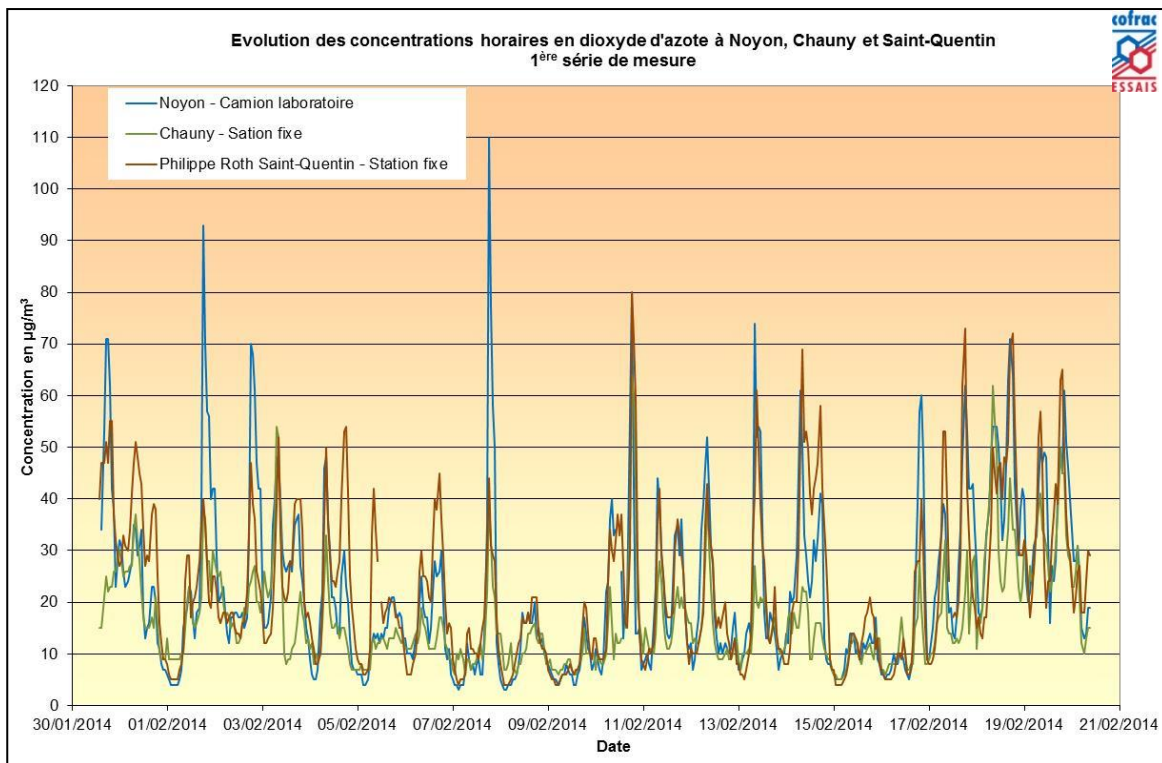
Image aérienne issue de Google Earth

RÉSULTATS

Au cours des 4 campagnes de mesure réalisées au niveau du parking de la Place du Marché Franc, il apparaît que :

- L'évolution des concentrations horaires en **dioxyde d'azote (NO₂)** est relativement proche entre les villes de Noyon, Chauny et Saint-Quentin mais légèrement au-dessus de la station de Chauny au cours des 4 séries de mesure. L'estimation de la moyenne annuelle 2014 en dioxyde d'azote pour la ville de Noyon est de 19 µg/m³. Elle est inférieure aux valeurs réglementaires de l'objectif qualité et la valeur limite pour la protection humaine (moyenne annuelle) qui est de 40 µg/m³.

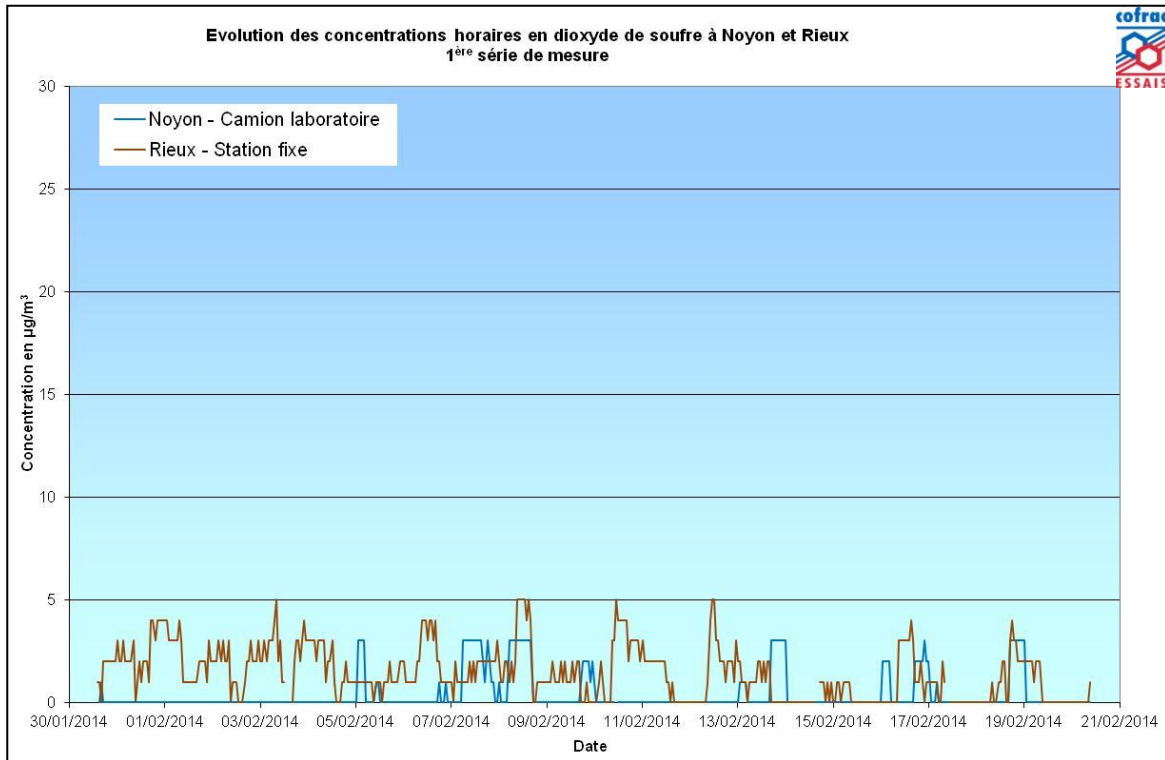
Aucun seuil n'a été dépassé au cours des 4 campagnes de mesure. Le maximum horaire enregistré en NO₂ est de 110 µg/m³.



Moyenne des campagnes réalisées à Noyon	19 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Chauny	16 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Philippe Roth à Saint-Quentin	22 µg/m³

- Les concentrations obtenues en **dioxyde de soufre (SO₂)** sont très faibles. En effet, 99,8% des concentrations horaires sont inférieures à 4 µg/m³. L'estimation de la moyenne annuelle 2014 en dioxyde de soufre pour la ville de Noyon est inférieure à 2 µg/m³. Elle est très inférieure aux valeurs réglementaires de l'objectif qualité (50 µg/m³).

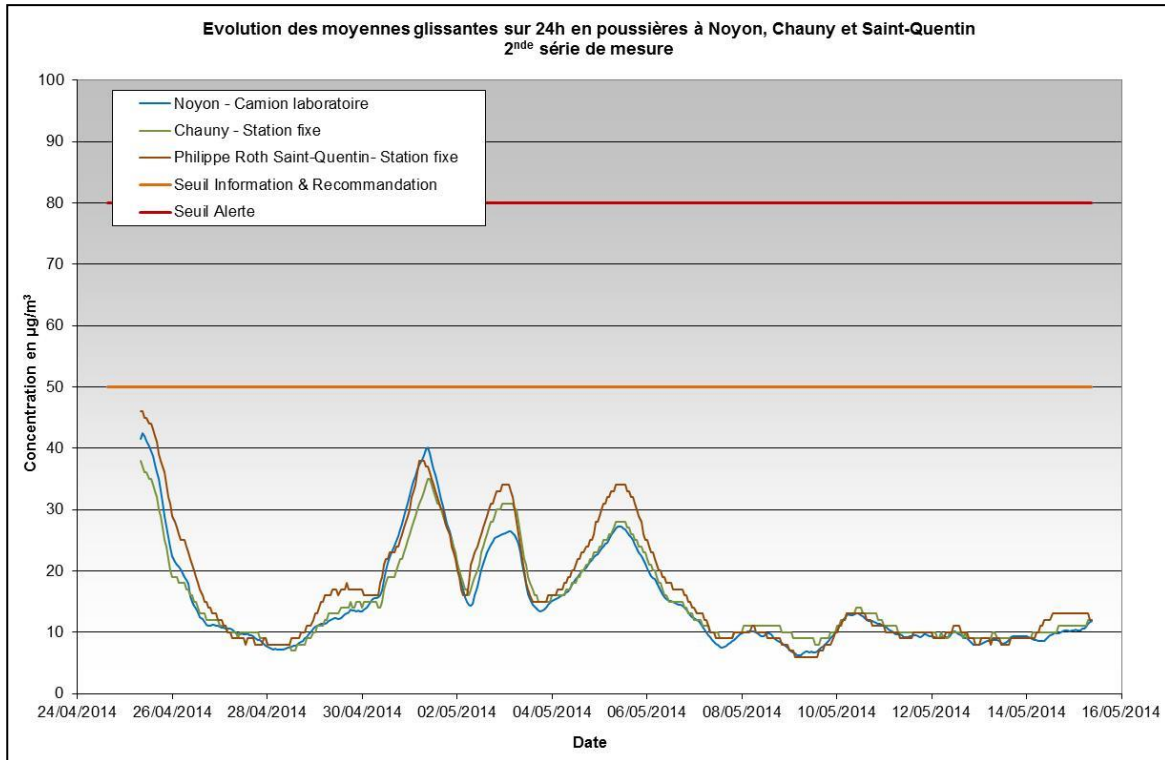
Aucun seuil n'a été dépassé au cours des 4 campagnes de mesure. Le maximum horaire enregistré en SO₂ est de 5 µg/m³.



Moyenne des campagnes réalisées à Noyon	<2 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Rieux	<2 µg/m³

- Les évolutions des concentrations horaires et des moyennes glissantes sur 24h en **poussières (PM10)** au cours des 4 campagnes sont relativement proches de celles des stations de Chauny et Saint-Quentin. Les profils des mesures en PM10 réalisées à Noyon sont légèrement inférieurs à ceux de la station de Saint-Quentin. L'estimation de la moyenne annuelle 2014 en particules en suspension (PM10) pour la ville de Noyon est de 16 µg/m³. Elle est inférieure aux valeurs réglementaires de l'objectif qualité (30 µg/m³) et de la valeur limite pour la protection humaine (moyenne annuelle 40 µg/m³).

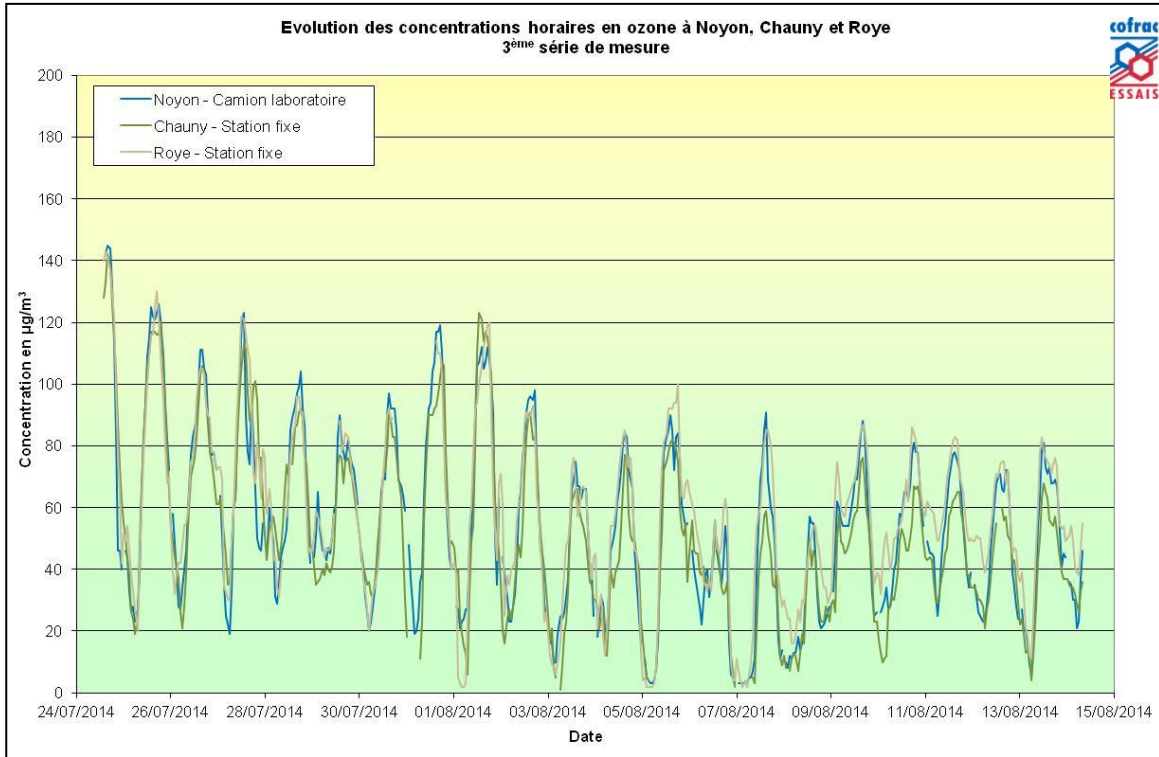
Aucun seuil n'a été dépassé au cours des 4 campagnes de mesure. La moyenne glissante 24h maximale mesurée par le camion laboratoire est de 42 µg/m³.



Moyenne des campagnes réalisées à Noyon	16 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Chauny	19 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Philippe Roth à Saint-Quentin	19 µg/m³

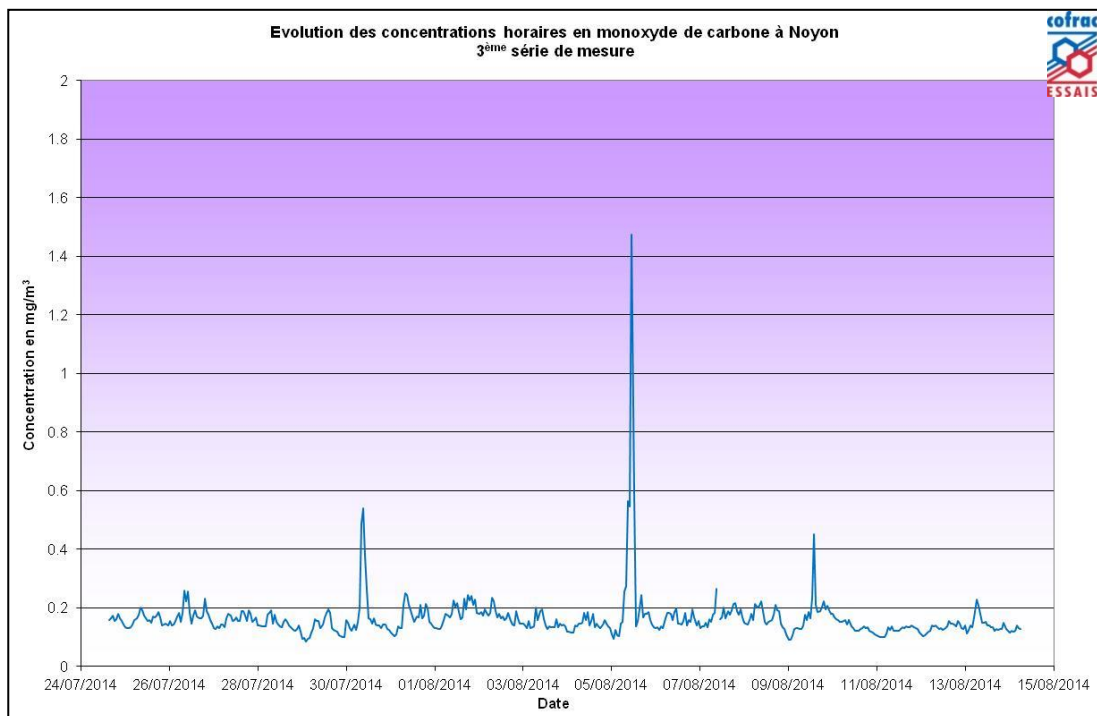
- L'évolution des concentrations horaires en **ozone (O₃)** est relativement proche entre les sites de mesure de Chauny et Roye. L'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine de 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8h définie dans l'article R221-1 du code de l'environnement a été dépassé à une reprise au cours de l'étude à Noyon :
- Le 24/07/14 à 20h TU (22h heure locale) avec 127 µg/m³

Aucun seuil n'a été dépassé au cours des 4 campagnes de mesure. Le maximum enregistré par l'appareil du camion laboratoire est de 145 µg/m³ le 24/07/14 à 16h TU (18h heure locale).



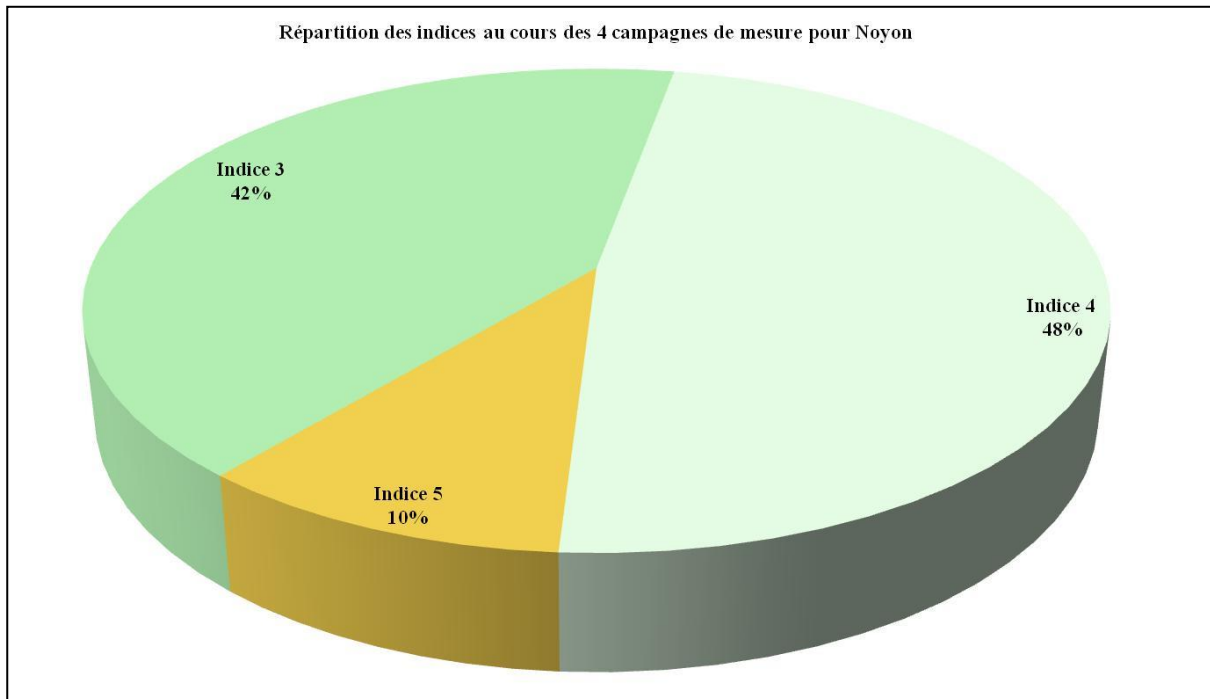
Moyenne des campagnes réalisées à Noyon	47 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Chauny	46 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Roye	50 µg/m³

- Les niveaux en **monoxyde de carbone (CO)** restent faibles et proches de ceux relevés à Péronne.



Moyenne des 4 campagnes réalisées à Noyon (02)	0,20 mg/m³
Moyenne des campagnes réalisées à Pont-Sainte-Maxence (60)	0,17 mg/m³
Moyenne des 4 campagnes réalisées à Péronne (80)	0,21 mg/m³

- L'**Indice de Qualité de l'Air** à Noyon se caractérise par un indice bon (indices 3 à 4) à 90% et un indice moyen (indice 5) à 10%. L'ozone est le polluant majoritairement responsable des indices (54%) suivi des particules (21%) puis de l'association ozone et particules (13%)



CONCLUSION

Les concentrations dans l'air ambiant relevées au cours de ces campagnes de mesures, sont correctes en comparaison avec les différents seuils réglementaires en vigueur pour le SO₂, NO₂, O₃, CO et PM10 et cohérents aux niveaux enregistrés par les stations fixes de mesure de la qualité de l'air.